

Schéma d'organisation de la gouvernance

Chaque membre du DAPS-85 intègre un collège.

Collège	Groupe	AG	Nb maximum	CA	Nb maximum
I CPTS	CPTS	5 membres désignés par chacune des CPTS (et leurs suppléants)	35	1 membre par CPTS désigné par son président (et son suppléant)	7
II Professionnels et structures sanitaires	URML	5 membres désignés par l'URML (et leurs suppléants)	5	2 membres désignés par l'URML (et leurs suppléants)	7
	Autres URPS	1 membre désigné par chaque URPS (et son suppléant)	9	2 membres désignés par l'Inter-URPS (et leurs suppléants)	
	Structures sanitaires publiques et privées non lucratives	1 représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe (et son suppléant)	
	Structures sanitaires privées	1 représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe (et son suppléant)	
	Autres structures / associations sanitaires	1 représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe (et son suppléant)	
III Professionnels et structures médico-sociales et sociales	Structures de personnes âgées	1 représentant FNADEPA et 1 représentant FNAQPA (et leurs suppléants)	2	1 représentant FNADEPA et 1 représentant FNAQPA (et leurs suppléants)	7
	Structures de personnes en situation de handicap	1 représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	2 membres désignés par cooptation au sein du groupe (et leurs suppléants)	
	SSIAD et SAD	1 représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe (et son suppléant)	
	Autres structures/association du secteur médico-social et social	1 représentant de chaque structure (et son suppléant)	Variable	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe (et son suppléant)	
	MDPH	Le représentant légal du GIP (et son suppléant)	1	Le représentant légal du GIP (et son suppléant)	
IV Collectivités, Caisses de sécurité sociale, Représentants des usagers	Associations d'usagers	1 représentant de France Asso Santé (et son suppléant) 1 représentant légal de chaque autre structure (et son suppléant)	Variable	1 représentant de France Asso Santé (et son suppléant) 1 membre désigné par cooptation au sein des autres structures (et son suppléant)	7
	Conseil départemental	5 représentants désignés par le président dont 1 élu (et leurs suppléants)	5	2 représentants désignés par le président dont 1 élu (et leurs suppléants)	
	Organismes de sécurité sociale et CAF	1 représentant par caisse : CPAM, MSA, CARSAT et CAF (et leurs suppléants)	4	1 membre désigné par cooptation au sein du groupe (et son suppléant)	
	Association des maires et présidents de communauté de communes UDCCAS Communautés de communes	1 représentant de l'association des Maires et Présidents communautés de communes (et son suppléant) 1 représentant de l'UDCCAS (et son suppléant) 1 représentant de chaque communauté (et son suppléant)	Variable	2 membres désignés par cooptation au sein du groupe (et leurs suppléants)	